14e Conférence des directeurs des pêches de la CPS

14–17 juin 2022

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 6
Titre :	Évaluation régionale de l'aquaculture et Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique
Auteur(s) :	Timothy Pickering, Jamie Whitford et Andrew Smith

Résumé/brève description/éléments clés :

Une évaluation régionale de l'aquaculture a été menée à bien pour répondre à la nécessité mise en avant par les États et Territoires insulaires océaniens de s'attaquer aux nombreux défis qui empêchent la région de tirer profit du développement d'une aquaculture durable sur le long terme. Ces défis limitent la contribution du secteur en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement et de croissance économique.

La principale conclusion de cette évaluation est que le secteur océanien de l'aquaculture revêt une grande importance sur le plan socioéconomique et dispose d'un grand potentiel économique, mais reste largement sous-développé. Les raisons sont multiples et ne se limitent pas à des questions de capacité technique.

La prochaine étape consiste à mettre en œuvre la décision 13(c) de la treizième Conférence des directeurs des pêches (HoF13), le but étant de mettre au point la nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture. Il faudra, pour ce faire, mettre en place un processus aussi inclusif et consultatif que possible (en tenant compte des mesures d'adaptation prises dans le cadre de la pandémie en cours de COVID-19), et approuvé par les membres.

Recommandations :

Le document de travail 6 résume les progrès réalisés par la Division FAME au regard des décisions prises lors de la HoF13 et de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA4). À la lumière des conclusions du document d'information 14 (*Notes du groupe de discussion - 3e jour)* de la HoF13 et du document d'information 12 (*Évaluation régionale de l'aquaculture)* de la HoF14, les membres sont invités à discuter puis à :

a. **approuver** le document d'information 12 (*Évaluation régionale de l'aquaculture*) comme outil à utiliser pour obtenir des informations sur les priorités des membres en matière d'aquaculture, ce qui permettra de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ;
b. **formuler des remarques** (jusqu'à deux semaines après la quatorzième Conférence des directeurs des pêches) sur des questions, objectifs, contraintes, omissions ou autres points importants découlant du contenu du document d'information 12 – *Évaluation régionale de l'aquaculture* en vue de la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ; et
c. **confirmer** (en y apportant des modifications si nécessaire) le processus et le calendrier proposés concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, laquelle sera à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à réaliser celles-ci en s'appuyant sur les besoins, les points forts et l'expérience de la région.

Contexte

1. Lors de la 13e Conférence des directeurs des pêches (HoF13) qui s'est tenue du 1er au 4 juin 2021, les membres ont été invités à examiner et à débattre le document de travail 5 – *Priorités futures pour le développement de l'aquaculture océanienne* ; dans ce cadre, le Programme pêches côtières et aquaculture de la CPS (CFAP) a informé les directeurs au sujet :

   - des nouveaux enjeux et des contraintes actuelles en matière d'aquaculture dans le Pacifique, à l'instar de la pandémie mondiale de COVID-19 qui a perturbé les chaînes de production et modifié la manière dont l'appui technique est apporté aux membres ;
   - des progrès des membres quant à leurs capacités dans certains domaines, comme la définition de priorités nationales concernant les espèces présentant des caractéristiques propices à l'aquaculture, la formulation de plans nationaux de biosécurité aquatique ou encore le soutien des pouvoirs publics à l'amélioration des infrastructures ;
   - de nouvelles technologies et tendances pouvant ouvrir des possibilités en matière d'aquaculture et permettre d'innover et de se diversifier ; et
   - de la nécessité accrue d'examiner les priorités de l'aquaculture afin de mieux se positionner dans un avenir proche, de faire preuve d'une plus grande résilience face aux impacts du changement climatique et de s'adapter au monde post-COVID.

2. Les *Conclusions* de la HoF13 contiennent les décisions suivantes des membres concernant les *Priorités futures pour le développement de l'aquaculture océanienne* :

   Lors de leur treizième Conférence, les directeurs des pêches :

   a) [ont] approuv[é] les stratégies proposées (document de travail 5) afin que la CPS réponde aux priorités et aux besoins actuels et à très court terme du secteur aquacole ;

   b) [ont] approuv[é] le processus proposé permettant à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de recenser et de hiérarchiser les besoins de l'aquaculture dans la région à moyen et à long terme (cinq à dix ans) à l'issue de la pandémie de COVID-19, en tenant compte des conclusions des travaux en groupe ;

   c) [ont] sout[enu] l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture, reposant sur les besoins à moyen et à long terme du secteur, et à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à les réaliser en s'appuyant sur les points forts et l'expérience de la région ; et

   d) conv[iennent] qu'une version préliminaire de la stratégie régionale pour l'aquaculture sera examinée lors de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et présentée pour approbation à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.

Suite donnée aux décisions relatives à l'aquaculture prises lors de la HoF13

3. Au cours de l'année écoulée depuis la HoF13, le CFAP a continué de répondre aux priorités et aux besoins immédiats et courants des membres en appliquant les stratégies proposées dans le document de travail 5 de la HoF13 et approuvées par les membres dans la décision 13(a) de la HoF13.

4. Quant au processus approuvé par la décision 13(b) de la HoF13 visant à recenser les besoins de l'aquaculture dans la région à moyen et à long terme, le 7 février 2022, le CFAP a demandé

à des consultants, Integrated Aquatic Solutions (IAS), de procéder à une évaluation des besoins et des priorités du secteur dans la région du Pacifique. Le document d'information 14 de la HoF13, qui contient un résumé des réponses des groupes de travail à la recommandation (c)(ii) du document de travail 5 de la HoF13, à savoir, *suggérer des domaines larges qui doivent figurer dans le mandat pour l'examen du secteur aquacole régional*, fait partie des nombreuses sources utilisées. Le rapport de l'évaluation régionale de l'aquaculture océanienne a été transmis par IAS à la CPS le 9 mai 2022, conformément à la décision 13(b) de la HoF13. Le rapport complet est présenté aux membres dans le document d'information 12 de la HoF14.

5. Il est important de préciser que ce rapport n'a vocation ni à évaluer l'efficacité du CFAP de la Division FAME de la CPS en matière de soutien à l'aquaculture dans la région ni à se concentrer exclusivement sur les activités prioritaires de ce dernier en la matière. Il s'agit plutôt d'une évaluation du secteur aquacole océanien dans son intégralité. La portée des questions analysées dans le cadre de l'évaluation régionale de l'aquaculture, ainsi que des questions soulevées par les membres dans le document d'information 14 de la HoF13, va au-delà du mandat traditionnel du CFAP, qui consiste à apporter une assistance technique et des conseils stratégiques en matière d'aquaculture.

6. La décision 13(d) de la HoF13 appelle à soumettre une version préliminaire de la stratégie découlant du processus approuvé par la HoF à l'examen de la RTMCFA4, puis à soumettre la stratégie révisée à l'approbation de la HoF14. Le bouleversement du calendrier des réunions annuelles de la Division FAME de la CPS, provoqué par la pandémie de COVID-19, a été évoqué par les membres du CFAP lors de la RTMCFA4. La CPS a sollicité de nouvelles orientations tant sur les principales problématiques aquacoles concernées que sur le processus d'évaluation (voir les points 27 à 30 du relevé de conclusions et de mesures de la 4e Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture). La RTMCFA4 a approuvé un processus modifié en deux étapes :

   a) présentation de l'évaluation régionale de l'aquaculture à la HoF14 pour discussion et pour approbation par les directeurs des pêches ; et

   b) confirmation lors de la HoF14 du processus et du calendrier prévus pour mettre au point la Stratégie régionale pour l'aquaculture.

Conclusions de l'évaluation régionale de l'aquaculture dans le Pacifique

7. L'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12) a été menée à bien pour répondre à la nécessité mise en avant par les États et Territoires insulaires océaniens de s'attaquer aux nombreux défis qui empêchent la région de tirer profit sur le long terme du développement d'une aquaculture durable. Ces défis limitent la contribution du secteur en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement et de croissance économique. L'évaluation porte sur le secteur aquacole en lui-même, et non sur le soutien apporté aux membres par la CPS en la matière.

8. La principale conclusion de cette évaluation est que le secteur océanien de l'aquaculture revêt une grande importance sur le plan socioéconomique et dispose d'un grand potentiel économique dans le Pacifique insulaire, mais reste largement sous-développé. Les raisons sont multiples et ne se limitent pas à des questions de capacité technique. Il y a encore beaucoup de choses à faire pour améliorer le soutien apporté par les États et Territoires insulaires océaniens à l'aquaculture durable. La coopération régionale offre de nouvelles possibilités de renforcer le secteur.

9. Une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces), fondée sur les informations disponibles et un large engagement des parties prenantes, démontre que les forces et

opportunités qui existent actuellement dans l'aquaculture en Océanie l'emportent désormais sur les faiblesses et menaces. Par ailleurs, les faiblesses sont internes et peuvent être surmontées grâce à l'intervention et aux actions spécifiques des pouvoirs publics des pays océaniens visant à mettre en place une gestion de l'environnement plus propice à l'aquaculture. La coopération régionale permet d'atténuer nombre des menaces actuelles. La possibilité de conclure des accords de coopération sous-régionaux pour le maintien de la qualité du stock reproducteur et la distribution transfrontière de juvéniles pour des espèces prioritaires déterminées en est un exemple. L'examen des législations visant à pallier le manque général de clarté entre les membres en matière de gouvernance de l'aquaculture, notamment pour fournir des voies bureaucratiques claires et rapides pour la mise en place de nouvelles entreprises aquacoles en est un autre exemple.

10. L'évaluation met en lumière les principales priorités des États et Territoires insulaires océaniens en matière d'aquaculture, qui ressortent des entretiens avec les parties prenantes et sont énoncées dans les documents disponibles. Le manque de capacités reste une préoccupation fondamentale, non seulement pour ce qui est de la connaissance théorique de la biologie, mais aussi en ce qui concerne les compétences professionnelles au sein des exploitations. Il est nécessaire d'évaluer les résultats des projets aquacoles de manière plus appropriée et de se concentrer sur les méthodes et les espèces dont on sait qu'elles fonctionnent. On dispose de très peu de données sur l'aquaculture en Océanie, ce qui a une incidence sur la planification et les investissements dans le secteur. Il convient de remédier à la lente adoption des avancées technologiques, requises tant pour ce qui est de la communication qu'au sein des exploitations.

11. Parmi les besoins immédiats des États et Territoires insulaires océaniens, on peut citer l'amélioration des capacités et des moyens, le contrôle de la qualité après la récolte, le marketing et la biosécurité, ainsi que la nécessité de s'atteler à la fourniture et au coût de la nourriture animale.

12. Les besoins prioritaires définis incluent :

    a) renforcer les capacités dans les domaines technique et stratégique de l'aquaculture, y compris en ce qui concerne les cadres réglementaires et de suivi, contrôle et surveillance (SCS) ;

    b) mieux évaluer la faisabilité des projets et des programmes aquacoles ;

    c) centrer les efforts sur les méthodes et les espèces dont on sait (il est établi) qu'elles fonctionnent et démultiplier les possibilités quant aux formes d'aquaculture « extractive » (espèces qui ne sont pas nourries), « réparatrice » (qui améliore l'environnement) et « climato-responsable » (résiliente et/ou qui piège le carbone) ;

    d) assurer la collecte, le stockage, l'analyse et la distribution améliorés des données ;

    e) veiller à offrir aux groupes défavorisés et vulnérables (jeunesse, genre, etc.) plus d'équité et d'inclusivité ;

    f) s'appuyer sur la coopération régionale pour surmonter les problèmes communs et atteindre une masse critique ;

    g) encourager une adoption plus massive des technologies.

13. Si la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur chaque État et Territoire du Pacifique, ainsi qu'une incidence sur l'aquaculture, il semblerait qu'une fois la pandémie passée, la situation reviendrait relativement vite à la normale. Il convient de tirer les leçons de la pandémie de COVID-19 et d'écouter les voix du secteur de l'aquaculture en matière de planification nationale des réponses à de futures pandémies. Néanmoins, pour l'heure, aucune action immédiate spécifique n'est requise pour le secteur.

14. Une des caractéristiques de cette évaluation tient au fait que les opinions du secteur aquacole privé ont été activement sollicitées, en plus de celles des autorités des États et Territoires insulaires océaniens. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible de consulter suffisamment les communautés impliquées dans l'aquaculture au sujet de leurs besoins spécifiques, toutefois, ces derniers se recouperont dans une certaine mesure avec ceux du secteur privé, dont les besoins prioritaires incluent :

    a) un « environnement plus propice » en matière d'établissement et de fonctionnement des entreprises aquacoles ;

    b) un accès amélioré aux sources d'investissement et aux services financiers, tels que les assurances ;

    c) des compétences renforcées en matière de gestion financière, d'encadrement et d'entrepreneuriat.

15. L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour l'aquaculture permettront de renforcer la capacité des États et Territoires insulaires océaniens et du secteur privé à harmoniser leurs plans de développement et d'investissement, ainsi qu'à renforcer leur capacité à coopérer et à échanger à l'échelle régionale et avec le reste du monde.

16. Les objectifs pour la Stratégie régionale pour l'aquaculture, suggérés à l'issue de l'évaluation (et développés plus avant dans l'annexe II du rapport d'évaluation) donnent une bonne indication de ce à quoi celle-ci pourrait éventuellement ressembler :

    - Intégrer l'aquaculture aux programmes de développement économique et social des États et Territoires insulaires océaniens ;
    - Augmenter la production aquacole de produits aquatiques comestibles et non comestibles aux fins de la sécurité économique et alimentaire dans les sous-secteurs (production commerciale, production locale, petits exploitants) ;
    - Renforcer les capacités et les moyens dans le secteur aquacole ;
    - Améliorer la biosécurité aquatique dans la région ;
    - Évaluer la résilience de l'aquaculture face au changement climatique et aux autres catastrophes naturelles dans la région, et mettre au point des plans contenant des mesures d'atténuation ;
    - Améliorer l'accès aux marchés et les chaînes d'approvisionnement ;
    - Améliorer la qualité des produits après récolte ;
    - Établir des cadres institutionnels de coopération à l'échelle régionale ;
    - Prendre systématiquement en compte diverses questions comme la santé, l'environnement et le genre dans toute la chaîne de valeur de l'aquaculture à l'échelle océanienne.

Processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

17. À l'avenir, la prochaine étape consiste à mettre en œuvre la décision 13(c) de la HoF13 concernant la mise au point de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique. Il faudra, pour ce faire, mettre en place un processus aussi inclusif et consultatif que possible (en tenant compte des mesures d'adaptation liées à la pandémie en cours de COVID-19), et approuvé par les membres, le but étant de garantir la mise au point d'une Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique qui soit véritablement une « stratégie des membres ».

18. Les conclusions de l'évaluation régionale de l'aquaculture et les orientations, objectifs, priorités et processus futurs qui s'en dégagent contribueront aux consultations avec les membres et les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

19. Est présentée ci-dessous une proposition de processus et de calendrier visant à affiner et à parachever une stratégie régionale pour l'aquaculture à moyen et à long terme au profit des États et Territoires insulaires océaniens.

20.

À partir de juin 2022 :

i. Présentation à la HoF14, par la Division FAME de la CPS, d'une proposition de processus et de calendrier en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, pour discussion, modification et approbation par les membres.

ii. Recherche par la CPS de financements et de soutien de bailleurs sur la base de la décision des directeurs des pêches.

iii. Lancement du processus par la CPS, au moyen de contacts avec les services des pêches au sein des États et Territoires insulaires océaniens pour les informer des prochaines étapes, à savoir :

De juin à octobre 2022 (entre la HoF14 et la RTMCFA5)

iv. Consultations initiales en ligne avec des agents des services et des divisions chargés de l'aquaculture.

v. Recherche (et obtention) d'un accord en vue d'une analyse des besoins et des orientations internes à l'échelle des pays en vue de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, et nomination d'un point de contact au sein de chaque pays membre pour les consultations avec les parties prenantes.

vi. Recensement des parties prenantes clés, primaires et secondaires, mené à bien par les points de contact en collaboration avec la CPS (séances de réflexion).

vii. Consultations avec les parties prenantes. Les points de contact des membres peuvent entamer des consultations si celles-ci se limitent à une série d'entretiens individuels. Dans les grands États et Territoires insulaires océaniens dans lesquels les activités aquacoles sont plus complexes, les points de contact organisent des ateliers d'une journée, si besoin, avec l'aide de facilitateurs recrutés par la CPS. Les parties prenantes secondaires implantées dans les pays participent aux consultations.

viii. Organisation, dans des lieux centralisés, de trois ateliers sous-régionaux (dans un format hybride, en personne et en ligne, de sorte à garantir le caractère inclusif), le but étant de consolider les résultats des consultations menées à l'échelle nationale et d'impliquer les parties prenantes secondaires implantées à l'échelle sous-régionale.

ix. Compilation par la CPS des conclusions de ces trois ateliers dans une version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, distribuée à tous les États et Territoires insulaires océaniens pour commentaires.

x. Intégration d'une séance d'examen et de validation de la version préliminaire de la stratégie dans le cadre de la 5e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture

(RTMCFA5), à la suite de laquelle des modifications sont apportées au document en tant que de besoin.

D'octobre 2022 à mars 2023 (entre la RTMCFA5 et la HoF15)

xi. Distribution à tous les membres de la CPS de la version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ainsi que d'une note d'orientation y afférente aux fins de redistribution en interne à toutes les parties prenantes, qui formulent au besoin des commentaires, ces derniers étant inclus dans les documents finaux de l'avant-projet.

xii. Présentation à la HoF15 de la version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ainsi que d'une version provisoire de la note d'orientation de la CPS sur l'aquaculture dans le Pacifique pour dernier examen et approbation.

De mars à juillet 2023 (entre la HoF15 et la 4e Conférence régionale des ministres des Pêches)

xiii. Présentation de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de la note d'orientation de la CPS y afférente approuvées par la HoF15 à la 4e Conférence régionale des ministres des Pêches pour approbation.

xiv. Lancement de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique dans toute la région, assorti d'une couverture médiatique et de publicité.

xv. Mise en œuvre de la Stratégie par les membres, avec l'aide des institutions et partenaires régionaux.

Recommandations :

Le document de travail 6 résume les progrès réalisés par la Division FAME au regard des décisions prises lors de la HoF13 et de la RTMCFA4. À la lumière des conclusions du document d'information 14 (*Notes du groupe de discussion - 3e jour)* de la HoF13 et du document d'information 12 (*Évaluation régionale de l'aquaculture)* de la HoF14, les membres sont invités à discuter puis à :

a. **approuver** le document d'information 12 (*Évaluation régionale de l'aquaculture*) comme outil à utiliser pour obtenir des informations sur les priorités des membres en matière d'aquaculture, ce qui permettra de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ;
b. **formuler des remarques** (jusqu'à deux semaines après la quatorzième Conférence des directeurs des pêches) sur des questions, objectifs, contraintes, omissions ou autres points importants découlant du contenu du document d'information 12 (*Évaluation régionale de l'aquaculture*) en vue de la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ; et
a. **confirmer** (en y apportant des modifications si nécessaire) le processus et le calendrier proposés concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, laquelle sera à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à réaliser celles-ci en s'appuyant sur les besoins, les points forts et l'expérience de la région.